

# REGLEMENT DU CONCOURS GEIPI-POLYTECH 2009

## 1. INSCRIPTION AU CONCOURS

Peuvent s'inscrire au Concours GEIPI-POLYTECH (23 Ecoles) :

- les élèves de **Terminale S** (quelle que soit la spécialité) dans un lycée français ou dans un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription.

- les titulaires du Baccalauréat « S » obtenu en 2008 dans un lycée **français** ou homologué par l'AEFE.

L'inscription est effectuée uniquement **par Internet** sur le Portail Postbac : **www.admission-postbac.fr** avec paiement par carte bancaire ou par chèque en Euros. Dès que son dossier aura été enregistré et le paiement effectué, le candidat recevra un courriel (accusé de réception par mail) lui confirmant son inscription.

Les droits d'inscription au Concours ne sont en aucun cas remboursables dès l'instant où l'inscription est enregistrée.

### 1.1 Candidats résidant hors du Territoire métropolitain

Le Concours GEIPI-POLYTECH est ouvert aux candidats résidant hors métropole dans les mêmes conditions que pour les candidats métropolitains. Pour se présenter au Concours et intégrer l'une des 23 Ecoles, les candidats résidant hors métropole devront être scolarisés dans un **lycée français** ou dans un lycée homologué par l'AEFE.

### 1.2 Choix des Ecoles

Au moment de l'inscription, le candidat devra établir **UNE seule liste classée de vœux** intégrant toutes les formations du Portail auxquelles il s'est inscrit : il interclassera tout ou partie des 23 Ecoles par ordre de préférence, avec d'autres Formations ou Classes Préparatoires, et pourra modifier cet ordre jusqu'au **6 juin 2009** sur le site **www.admission-postbac.fr** uniquement. Il est conseillé aux candidats de classer un nombre suffisant d'Ecoles (au moins 4 ou 5) de manière à augmenter leurs chances d'intégration

#### 1.2.3 Dispositions spécifiques à l'ENSGSI et l'EEIGM

##### . Pour s'inscrire à l'ENSGSI

Tout candidat à l'ENSGSI devra avoir étudié obligatoirement l'Anglais en Première et en Terminale.

##### . Pour s'inscrire à l'EEIGM

Pour tout candidat à l'EEIGM, la moyenne en Anglais (LV1 ou LV2) des 5 notes (3 trimestres de Première et 2 premiers trimestres de Terminale) devra être supérieure ou égale à 10.

L'EEIGM se réserve le droit de demander à tout moment une photocopie des bulletins scolaires.

En cas de non-conformité, le candidat verra son admission annulée pour ces Ecoles.

### 1.3 Convocations

Au moment de l'inscription chaque candidat choisit un centre d'écrit et un centre d'entretien.

Si le Centre d'écrit ou d'entretien choisi est complet ou n'est pas ouvert (nombre de candidats inférieur à 5), les candidats seront convoqués dans un autre centre.

**Aucun changement de centre d'écrit ou d'entretien ne pourra être effectué une fois l'inscription validée sur le Portail postbac.**

- Epreuves écrites :

Environ 15 jours avant la date des épreuves écrites du Concours, les candidats admis à concourir recevront une convocation leur indiquant les lieux et horaires des épreuves.

- Entretien de motivation :

Les candidats convoqués à l'entretien seront avertis par courriel en avril de l'ouverture du site Internet leur permettant de choisir un créneau horaire.

**ATTENTION ! Le choix du centre d'écrit et d'entretien est indépendant de la liste de vœux.**

## 2. LES EPREUVES DU CONCOURS

### 2.1 Elèves de Terminale S en 2008-2009

L'ensemble des candidats de Terminale S au Concours GEIPI-POLYTECH 2009 seront répartis ainsi après étude de leur dossier scolaire :

- Une partie des candidats seront déclarés « grands admissibles », c'est-à-dire dispensés des épreuves écrites et orales, et par conséquent seront classés devant les autres candidats.
- La majorité des candidats seront convoqués aux épreuves écrites ET à un entretien de motivation
- Une partie des candidats ne seront pas autorisés à poursuivre la procédure (ie : ils ne seront convoqués ni à l'écrit ni à l'entretien. S'ils obtiennent au moins une mention Bien au Baccalauréat 2009, ils pourront demander à participer à la seconde session (cf. paragraphe 4 : seconde session) tout en restant soumis aux règles régissant la liste d'affectation (liste de vœux, classement, nombre de places).

./...

## 2.2 Etudiants titulaires du Baccalauréat S en 2008

L'ensemble des candidats Bac +1 au Concours GEIPI-POLYTECH 2009, seront répartis ainsi après étude de leur relevé de notes du Baccalauréat S obtenu en 2008 dans un lycée français :

- Une partie des candidats seront déclarés « grands admissibles », c'est-à-dire dispensés des épreuves écrites et orales, et par conséquent bénéficieront d'une place privilégiée dans l'une des 23 Ecoles (cf.rubrique 4 : admission directe)
- La majorité des candidats seront convoqués aux épreuves écrites ET à l'entretien de motivation

## 2.3 Candidats handicapés

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur le portail postbac. Ils devront ensuite envoyer au Service Concours GEIPI-POLYTECH, **avant le 30 mars 2009**, le document officiel de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) signé par le médecin et précisant les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'entretien.

## 2.4 Contenu des épreuves

Le Concours GEIPI-POLYTECH comporte :

- Des épreuves écrites d'une durée de 3h le mercredi 6 mai 2009 après-midi dans environ 80 centres d'examen en France et à l'étranger. Ces épreuves écrites sont communes avec celles du Concours ENI. Elles comportent une épreuve de 1h30 de Mathématiques et une épreuve de 1h30 de Physique-Chimie.

Le centre d'examen écrit sera choisi par le candidat au moment de son inscription au Concours sur le Portail postbac parmi une liste déroulante.

ET  
- Un entretien de motivation (d'une durée de 25 mn) qui aura lieu entre le 15 avril et le 16 mai 2009 dans l'une des 23 Ecoles. Le centre d'entretien sera également choisi par le candidat sur le Portail postbac, parmi les villes où sont situées les 23 Ecoles du Concours.

En cas de problème d'organisation dans un centre d'écrit ou d'entretien (grève, circonstances exceptionnelles empêchant la bonne tenue des épreuves, etc...), le Concours se réserve le droit de modifier exceptionnellement la procédure.

## 3. CANDIDATS « GRANDS ADMISSIBLES »

Un certain nombre de candidats seront déclarés « Grands Admissibles » c'est-à-dire classés devant les autres candidats, au vu de la qualité des renseignements scolaires qu'ils auront fournis, Ils seront dispensés des épreuves écrites et de l'entretien. Ces candidats seront avertis de cette situation par courriel avant les épreuves écrites.

Cette possibilité est réservée aux :

- élèves de Terminale « S » en 2008-2009, scolarisés dans un Lycée français ou homologué après étude de leur dossier scolaire de Première et de Terminale, et aux
- étudiants titulaires du Baccalauréat S obtenu dans un Lycée français en 2008 après étude du relevé de notes du Baccalauréat.

Les redoublants de Terminale en 2008-2009 ne peuvent prétendre à être Grands Admissibles.

## 4. JURY D'ADMISSION

Les décisions relatives à l'admission seront prises par le Jury du Concours GEIPI-POLYTECH.

## 5. SECONDE SESSION SUR TITRES réservée aux élèves de Terminale S en 2008-2009

- Tout candidat n'ayant pu se présenter pour des raisons de force majeure peut également demander un réexamen de son dossier en fournissant la preuve de son absence. Cette possibilité ne concerne que les élèves de Terminale S en 2008-2009. Les candidatures concernées seront alors examinées dans le cadre d'une sélection sur dossier comportant les notes de la scolarité et du Baccalauréat.

- Tout candidat **n'ayant eu aucune proposition d'admission** et ayant obtenu au moins une mention Bien au Baccalauréat 2009 peut demander à ce que son dossier soit réexaminé après avoir fourni, avant le 9 juillet 2009, au Service Concours GEIPI-POLYTECH une copie de son relevé de notes. Les demandes reçues après le 9 juillet ne seront pas étudiées.

## 6. RESULTATS

Les candidats doivent se connecter sur le site **www.admission-postbac.fr** à partir du **9 juin 2009** pour suivre la procédure d'admission dans les Ecoles, et suivre les instructions du Portail.

./...

. / ...

## **7. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU CONCOURS GEIPI-POLYTECH**

Lorsque les candidats admis auront validé un Oui Définitif sur le site **www.admission-postbac.fr** pour l'une des Ecoles du Concours, ils recevront un courriel de l'Ecole les informant de la date de la rentrée et des documents à apporter le jour de la rentrée.

### **ATTENTION !**

- *Il est conseillé aux candidats de classer un nombre suffisant d'Ecoles (au moins 4 ou 5) de manière à augmenter leurs chances d'intégration*
- *L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur le Portail postbac ne sera définitive qu'au moment de la validation du OUI Définitif par le candidat. Elle est en outre subordonnée à l'examen des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat qu'il a certifiées sur l'honneur et les pièces officielles entraînera l'annulation de sa candidature.*
- *Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement Bacheliers le jour de la rentrée.*
- *Les candidats ayant intégré l'une des 23 Ecoles du Concours à la rentrée 2008 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours GEIPI-POLYTECH 2009.*
- *L'admission au Concours ne peut pas être reconduite pour l'année suivante.*

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les 23 Ecoles vous pouvez contacter le Service Concours GEIPI-POLYTECH.

**Service Concours GEIPI-POLYTECH**

**Tél. : 03 83 68 50 50 ou 50 51 - Fax : 03 83 68 50 15**

**Courriel : [concours@geipi-polytech.org](mailto:concours@geipi-polytech.org)**

**Site Internet : [www.geipi-polytech.org](http://www.geipi-polytech.org)**